

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT DENIS D'ORQUES



Aire de Jeux réaménagée

Novembre 2010



MEILLEURS VŒUX 2011



LE MOT DU MAIRE

2010 vit ses derniers jours alors que pointe 2011.

Cette année aura été marquée pour chacun d'entre nous par des événements heureux et d'autres beaucoup moins.

La mondialisation et ses conséquences mal maîtrisées rendent notre quotidien souvent incertain et les fausses bonnes solutions nous laissent parfois perplexes.

L'action de la municipalité doit s'inscrire dans ce contexte et préparer notre commune à appréhender dans les meilleures conditions l'avenir.

En 2010, la commune a investi pour 400 000 € avec un recours modéré à l'emprunt (140 000 €).

L'action de la municipalité s'est faite dans plusieurs directions.

- *Développement économique par la construction d'un bâtiment dans la zone artisanale,*
- *L'habitat par la viabilisation du lotissement de la Forêt*
- *L'École en continuant la modernisation et le confort des enfants,*
- *L'amélioration esthétique du bourg par l'enfouissement des réseaux EDF, téléphone....*

Pour 2011, nous poursuivrons nos investissements à un niveau identique à 2010, et sans augmenter les taux d'imposition.

Plusieurs projets :

- *Mise en place de l'école numérique : l'école a un parc d'ordinateurs de qualité, mais nous envisageons l'étape ultérieure afin de donner le maximum de chances à nos enfants. Je voudrais saluer l'Equipe enseignante qui fait un travail de qualité avec une grande responsabilité.*
- *Nous engageons une réflexion sur l'accessibilité et entreprendrons des travaux de sécurisation de la voirie.*
- *Nous allons engager des travaux pour la maison médicale afin de donner au Dr LEVITCHI un environnement permettant d'exercer dans les meilleures conditions. Nous sommes récompensés de notre travail et avons la chance d'avoir un médecin : sachons saisir cette opportunité.*

Notre action se poursuivra afin de maintenir voire de développer le maximum de services dans notre commune.

Cette action engage la municipalité mais aussi chacun d'entre nous.

Je me ferai un plaisir de développer tous ces projets pour 2011 lors de la cérémonie des Vœux le samedi 8 janvier à 11h30.

Dans cette période de fin d'année, je vous souhaite ainsi qu'à votre famille, vos amis, de passer des moments heureux.

*Bon Noël et Meilleurs Vœux pour 2011.
Daniel MARTIN*

Vœux de la Municipalité

L'équipe municipale vous invite à l'échange des vœux le **SAMEDI 8 JANVIER à 11H30** à la salle polyvalente. Le Maire vous accueillera, reviendra sur l'année 2010 et vous présentera les grandes orientations pour 2011.

Calendrier des Fêtes

<p>Janvier 2011</p> <p>8 : Vœux du Maire 12 : Galette des Aînés</p> <p>Février</p> <p>2 : Galette AFN 27 : Loto école publique</p> <p>Mars</p> <p>2 : Belote des Aînés 4 : AG – Comité d'Animation 5 : Pêche à la truite 5 : Cinéma 19 : Théâtre 25 : Loto CA</p> <p>Avril</p> <p>16 : Pêche truite 30 : Pêche truite</p> <p>Mai</p> <p>7 : Cinéma 8 : Loto des Aînés Ruraux 8 : Célébration du 8 mai 14 : Pêche à la truite 22 : Randonnée 25 : Travaux manuels 28 : Barbecue Maison de Retraite</p> <p>Juin</p> <p>25 : Pêche membres pêcheur dionysien 26 : Pêche journée réservée carte saison 2011 18 : Kermesse école publique</p>	<p>Juillet</p> <p>9 : Fête nationale avec feu d'artifice Soirée Moules Frites (C.A.)</p> <p>Août</p> <p>21 : Fête Communale : Comice, Vide Grenier et Marché de l'artisanat</p> <p>Septembre</p> <p>3 : Cinéma</p> <p>Octobre</p> <p>9 : Repas CCAS 15 : Dizaines 21 & 23 : Belote de l'école publique</p> <p>Novembre</p> <p>12 : Concert de la musique (Ste Cécile) 13 : Célébration du 11 novembre 19 : Soirée de la Musique 26 : Téléthon</p> <p>Décembre</p> <p>3 : Belote UNC/AFN 10 : Repas des aînés 14 : Travaux manuels 18 : Noël des enfants 31 : Réveillon du nouvel an (C.A.)</p>
--	--

Infos-Services

<p>Mairie : Tél: 02-43-88-43-14 Fax: 02-43-88-21-08 e-mail : mairiestdenisdorques@wanadoo.fr Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h - Vendredi de 9h à 12h et 14h à 16h - Samedi de 8h30 à 10h</p> <p>Permanence des élus : Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h à 12h</p> <p>Médecin : Le Cabinet du Docteur Ioan LEVITCHI est ouvert de 9h à 12h et de 14h30 à 18h, et le samedi matin uniquement sur rendez-vous - Tél : 02.43.80.19.47.</p>	<p>Garderie périscolaire : 7h30 le matin - 18h15 le soir</p> <p>Agence Postale : Tel : 02-43-88-43-72 Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et samedi de 10h15 à 12h</p> <p>Bibliothèque : (1^{er} étage de la mairie) Ouverte à tous et prêt gratuit : Mardi, mercredi et vendredi de 11h à 12h</p> <p>Vacances scolaires : uniquement le mercredi matin.</p>
---	--

Etat Civil
Le Maire et le Conseil Municipal

Se réjouissent de la naissance de :



- Clarisse BERTHELOT le 5 janvier
- Jaël HUBERT le 26 janvier
- Charly SCHAEFFERT le 10 mars
- Jeanne DELHOMMOIS le 16 mars
- Timéo VINCENT le 22 mars
- Jalina JACOB le 8 avril
- Louis SYBILLE le 21 avril
- Armelle BIHOREAU le 2 mai
- Cléa LIBERT le 4 juillet
- Zoé LEJEUNE le 19 juillet
- Edward GHEORGHE le 10 septembre
- Evan GUYARD le 9 novembre



Présentent tous leurs vœux de bonheur à :

Kévin DECAMPS et Nadège POULARD unis le 6 mars
Philippe LEVRARD et Nathalie MEZIERE unis le 27 mars
Justin DUPUIS et Myriame MARTIAL unis le 24 avril
Frédéric CHOTARD et Sonya BENZERDJEB unis le 17 juillet
Cyril DAVID et Sylvie BOURRÉ unis le 17 juillet



**Prennent part à la peine des familles pour
ceux et celles qui nous ont quittés :**

- Yves DAUTREMONT le 30 avril
- Suzanne LEMESLE le 20 mai
- Armand BONNIEUX le 23 mai
- Yvette FISSON le 6 juin
- Yvonne MAUDET le 23 juin
- René LANDEAU L le 4 juillet
- Agnès DAVID le 7 juillet
- Marie HERVÉ le 21 juillet
- Alexandre BROSSARD le 30 août
- Antoinette DAVOUST le 10 septembre
- Joël BODEREAU le 31 octobre
- Robert LESOURD le 28 novembre
- Anna AGESNE le 1^{er} décembre
- Yvonne GESTIERE le 4 décembre

(Veuillez nous excuser pour un éventuel oubli)

Ordures Ménagères

Ramassage des ordures ménagères

Il s'effectue le mercredi matin de bonne heure. Il est souhaitable de les sortir la veille.

Si votre sac n'a pas été ramassé, vérifiez que celui-ci contient seulement des déchets ménagers.

Déchetterie Communautaire :

Tél : 02.43.39.01.62

Horaires :

de 9h à 12h : lundi-jeudi-samedi, et de 14h à 17h : vendredi et samedi.

Suite à des vols successifs à la déchetterie, un arrêté a été pris :

Extrait de l'Arrêté du 11 octobre 2010

« CONSIDERANT les vols répétés à la déchetterie de Saint Denis d'Orques ainsi que les dégradations, menaces aux agents techniques, gênes aux usagers,

ARTICLE 1 - Interdiction de vendre et de récupérer.

Toute vente et récupération sur la voie publique sont interdites. »

Tarifs prestations 2011

TYPE DE SERVICE	Tarif 2010	Proposition pour 2011	Vote pour 2011
Concession cimetière 15 ans	67.00	68.00	68.00
Concession cimetière 30 ans	122.00	123.00	123.00
Concession cimetière 50 ans	179.00	182.00	182.00
SDDO- Vin d'honneur	80.00	90.00	90.00
SDDO – Location 1 jour (gde salle)	250.00	260.00	260.00
SDDO – Location 2 jours (gde salle)	410.00	420.00	420.00
Chauffage la journée (gde salle)	52.00	55.00	55.00
Location vaisselle – 100 invités (traiteur st denis)	47.00	50.00	50.00
Location vaisselle + de 100 invités (traiteur st denis)	83.00	85.00	85.00
Réunion longue (grande salle)	125.00	130.00	130.00
Réunion courte d'1 à 2 H. (grande salle)	90.00	100.00	100.00
Réunion avec ou sans chauffage (petite salle)	90.00	100.00	100.00
Terre végétale m3 (suivant disponibilité)	5.00	6.00	6.00
Terre végétale m3 (chargée et suivant disponibilité)	12.00	13.00	13.00
Stère de bois à faire	9.00	10.00	10.00
Tarif horaire agents communaux	32.00	33.00	33.00
Tarif horaire tracto-pelle	40.00	40.00	40.00
Tarif horaire agent entretien (salle polyvalente)	23.00	24.00	24.00
Tarif de 1 à 10 photocopies	0.30	0.30	0.30
Tarif de 11 à 20 photocopies	0.25	0.25	0.25
Tarif de plus de 20 photocopies	0.15	0.15	0.15
Branchement assainissement collectif (zonage 2004)	1000.00	1100.00	1100.00
Prix carte saison pêche	32.00	32.00	32.00
Prix carte saison pêche : enfant 12 à 16 ans			16.00
Tarif enfant – 12 ans pour la saison	11.00	11.00	11.00
Tarif enfant –12 ans pour la journée	1.60	1.60	1.60
Prix Heure garderie -- 1 seul enfant	1.70	1.70	1.70
Prix Heure garderie à partir du 2ème enfant	1.25	1.25	1.25
Prix Heure garderie à partir du 3ème enfant	0.90	0.90	0.90
Fax (la page)	1.00	1.00	1.00
Forfait rebranchement après coupure d'eau	40.00	40.00	40.00
Branchement nouveau compteur d'eau (dans le bourg)	500.00	600.00	600.00
Tables et bancs	25.00	25.00	25.00
Suppression de compteur d'eau	100.00	100.00	100.00
Intervention ponctuelle (eau, chiens, divers)	30.00	30.00	30.00
Bascule annuel	18.00	19.00	19.00
Bascule unique	6.00	6.00	6.00
SHON au m ²	6.86	7.00	7.00

Depuis le 1^{er} septembre, la mission SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est assurée par la Communauté de Communes des Pays de Loué (CCPL).
La mission concerne le contrôle des installations neuves ou réhabilitées, ainsi que le diagnostic des installations existantes, qui est demandé par la Loi sur l'eau avant le 31 décembre 2012.

Votre installation a plus de 4 ans :

- Avant le début du diagnostic, une réunion d'information sera organisée dans chaque commune
- Un avis de passage sera envoyé à chaque personne concernée, avec la possibilité de modifier le rendez-vous.
- Lors de la visite, le SPANC inspecte et fournit toutes les informations et conseils utiles pour l'entretien, le bon fonctionnement ou la réhabilitation de l'installation.
- Suite à ce diagnostic, un rapport sur l'état et le fonctionnement de l'installation sera délivré.

Pour réaliser une installation neuve :

- Avant tous travaux, passer en mairie pour le retrait d'une demande d'autorisation d'installation d'Assainissement Non Collectif.
- Faire réaliser une étude de filière par un bureau d'étude (liste disponible en mairie ou à la CCPL)
- Déposer deux exemplaires de l'étude en mairie qui transmettra au SPANC
- Le dossier déposé est examiné (contrôle de conception) par le SPANC qui donne son avis. Un avis Favorable est impératif pour débiter les travaux.
- A la fin des travaux et surtout avec remblaiement, le SPANC réalise le contrôle de bonne exécution. Si tout est en règle, un avis favorable sera délivré sur la conformité de l'installation.

Pour toute information :

Communauté de Communes des Pays de Loué
Rue du Colonel Donaldson
72540 LOUÉ
Tél. : 02.43.88.41.81
Site : www.paysdeloue.com



Redevances applicables à l'Assainissement Non Collectif	
Etat des lieux	70 €
Conception	45 €
Réalisation ou Exécution	65 €
Contre visite	40 €

L'Eau

Détail de la facture d'eau à St Denis d'Orques :
Prix au m³ en 2010 :

- Abonnement et consommation d'eau 1.57 €
- Assainissement 1.05 €
- Pollution et modernisation 0.48 €
(0.48 € reversés en totalité à l'agence de l'eau)

RAPPEL

Il appartient à chacun de vérifier son compteur d'eau pour éviter des fuites intempestives et donc, une surfacturation.
(se reporter au règlement du service d'eau disponible en Mairie ou joint à votre facture) ;



Démarchage à domicile

Le démarchage à domicile (« porte à porte ») est une pratique commerciale qui consiste à solliciter le consommateur afin de lui faire souscrire un contrat.

Vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours : la remise d'un contrat est obligatoire.

Aucun paiement ne doit être effectué avant l'expiration du délai de 7 jours. Même si le vendeur veut laisser la marchandise, il ne faut rien lui verser. Il ne faut pas lui remettre de chèque postdaté, ni d'autorisation de prélèvement.

En aucun cas, un démarcheur ne peut prétendre venir de la part de la Mairie.

La Mairie informe préalablement, quand il est nécessaire, aux différents points (Mairie, Agence postale, boulangerie, boucherie et journaux).

Neige ou Verglas

Recommandations :

- Ne sortir qu'en cas de réelle nécessité,
- Les agents pratiquent les opérations de salage-sablage. Ils ne peuvent être dans tous les endroits au même moment. En cas de chutes de neige importantes, nos moyens techniques ne nous permettent pas d'intervenir dans toutes les situations.
- Les trottoirs doivent être dégagés. Même si les trottoirs appartiennent à la collectivité, ceux-ci doivent être praticables (responsabilité du riverain).

Du sel est à votre disposition sous certaines conditions : contacter la Mairie



Nos amis les bêtes !

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la réglementation sur les chiens dits dangereux a évolué : un chien est dit « dangereux » dans le cas où celui-ci est classé en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie, suivant l'arrêté ministériel du 27 janvier 1999.

1^{ère} catégorie : les chiens dont la morphologie est assimilable aux races Staffordshire terrier (Pitbulls), Mastiff (Boerbulls) et Tosa

2^{ème} catégorie : Rottweiler (et similaires), American Staffordshire terrier, et morphologies assimilables.



Pitbull



Tosa



Boerbulls



Rottweiler



American Staffordshire

Propriétaires : vos obligations :

- 1 – Procéder à une évaluation comportementale de votre chien
- 2 – Effectuer une formation d'aptitude
- 3 – Solliciter un permis de détention auprès de la mairie de votre commune de résidence (permis ne pouvant être établi qu'après obtention des 2 premières conditions)

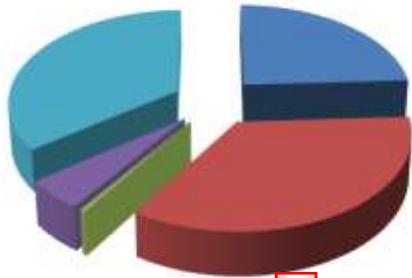
Attention : En cas de déménagement, un nouveau permis devra être établi par la mairie de votre nouveau domicile.

Tout chien quel qu'il soit doit être tenu en laisse, et muselé pour les chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

La pollution canine : Les déjections canines posent des problèmes de propreté de moins en moins bien acceptés par les habitants. Les propriétaires de chiens sont invités à adopter un comportement citoyen et respectueux de notre cadre de vie, et sont donc invités à ramasser les déjections de leur animal.

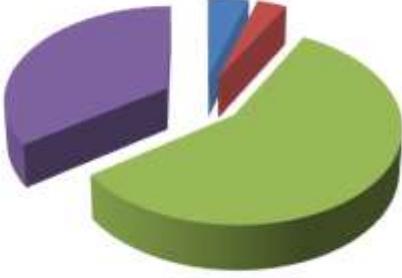
Budget

Dépenses de Fonctionnement

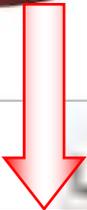


- Charges à caractère général
- Charges de personnel et frais assimilés
- Opé. d'ordre de transferts entre sections
- Emprunts et dettes assimilées
- Autres charges de gestion courante

Recettes de Fonctionnement



- Subventions d'investissement
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations, subventions et participations



Répartition de la masse salariale

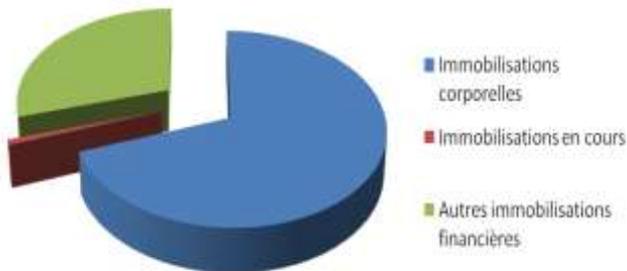


- Indemnités élus
- Entretien
- Eau
- Technique
- Administratif
- Poste
- Ecole

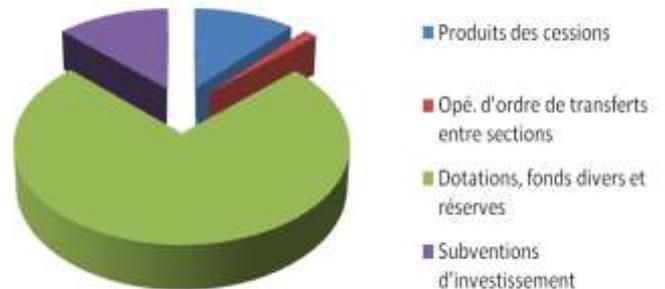


Commune

Dépenses Investissement



Recettes Investissement



Subventions aux différents budgets :

● Budget Eau	20 000.00 €
● Budget Activités Commerciales	30 000.00 €
● Budget Lot. de la Forêt	92 358.00 €

Investissements 2010

● Jeux extérieurs	19 011.00 €
● Atelier relais gare	194 125.00 €
● Enfouissement réseaux + lampadaires	67 000.00 €
● Sanitaires Ecole	30 790.00 €
● Voirie définitive lot. de la Forêt et éclairage	79 020.00 €
● Etude énergétique et accessibilité : salle polyvalente	2 990.00 €
● Chaudière Ecole	7 821.00 €
TOTAL	400 757.00 €



Extraits du registre des délibérations du Conseil Municipal

REUNION DU 26 JANVIER 2010

Résultat appel d'offre construction atelier

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1. Maçonnerie –gros œuvre	Ets COUPÉ-JAULIN	52 402,64
2. Charp.-Couverture-Bardage	SARL BOBET	48 182,58
3. Menuiserie bois-PVC	Ent. POIRIER	3 627,60
4. Serrurerie	SARL A.F.M.	15 002,73
5. Plâtrerie-cloisons-plafonds	Ent. DALIBARD	5 190,09
6. Carrelage-faïence	SARL CHAUDET	3 105,95
7. Peintures	SARL DAVOUST	2 653,63
8. Plomberie	SARL NOEL	2 077,74
9. Electricité-Chauffage	Ent. BERGER	9 675,84
	TOTAL HT	141 918,80
	TOTAL TTC	169 734,89



Enquête publique chemin Montmartin

L'enquête publique s'est déroulée du 14 au 29 décembre 2009. Aucune remarque n'a été formulée. Vu l'avis favorable du commissaire enquêteur, le Conseil Municipal décide l'aliénation de la voie communale n°126 en chemin rural et confirme la vente à l'entreprise CHARON.

Compte rendu réunion CCPL

Monsieur le Maire fait part de la réunion ayant eu lieu le 15 décembre à Brûlon. Il ressort de cette première réunion qu'il n'y a pas pour l'instant de vraie réflexion ni de projet.

Enfouissement EDF & FT avenue Libération

Monsieur le Maire présente le dossier du Conseil Général pour l'enfouissement des réseaux EDF & Téléphone d'une partie de l'avenue de la Libération.

REUNION DU 9 MARS 2010

Budget : Monsieur le Maire présente ses propositions pour les budgets 2010 qui seront votés le 25 mars 2010, et propose les orientations.

REUNION DU 25 MARS 2010

Aménagement WC handicapé à l'école publique

Dans le cadre de la dotation globale d'équipement pour l'année 2010, le projet susceptible d'être éligible est : aménagement de WC handicapé à l'école publique. Après délibération, le Conseil Municipal adopte le projet.

Budgets primitifs 2010

Monsieur le Maire présente les différents budgets les uns après les autres, et demande aux membres s'ils désirent voter à bulletin secret. La réponse étant négative, le vote a lieu à main levée. Les Budgets Primitifs sont acceptés à l'unanimité. Votants : 12 pour

BUDGET	SECTION EXPLOITATION	SECTION INVESTISSEMENT
COMMUNE	816 400,00	496 893,00
EAU	181 133,00	144 792,00
ASSAINISSEMENT	52 433,00	198 888,00
ACTIVITES COMMERCIALES	54 814,00	168 535,00

Taux imposition 2010

TFB ...: 12,52 % TFNB : 28,25 % TH: 10,99 % Taux relais/CFFE: 6,27 %

Assistance Technique station épuration : Renouvellement convention SATESE

Monsieur le Maire présente le courrier du Conseil Général concernant le renouvellement de la convention d'assistance technique pour la station d'épuration. Les frais d'analyse sont à la charge de la commune. Le coût est facturé 0,30€ par habitant pour 2010 et sera indexé sur la DGF en 2011 et 2012.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention pour 3 ans

REUNION DU 29 AVRIL 2010

Eclairage public vieux bourg

Suite au projet d'enfouissement des réseaux EDF et France Telecom, il faut créer un nouvel éclairage public. Une visite sur place avec l'entreprise a été organisée afin de déterminer l'emplacement des futurs poteaux.

Sanitaires école publique

Le Maître d'œuvre lance les appels d'offres la semaine prochaine.

Jeux extérieurs

L'appel d'offre a été lancé pour la fourniture et pose de jeux extérieurs sur le terrain de jeux.

Service d'eau

L'appel d'offre a été lancé pour les différents travaux prévus pour 2010.

Appel d'offre phase définitive – résidence de la forêt

La commission d'appel d'offre s'est réunie le 13 avril pour analyser les offres reçues.

Lot n° 1- voirie

Huit entreprises ont répondu.

L'offre la mieux disante concerne celle de l'entreprise LOCHARD BEAUCE avec un montant de 60 390,56€ HT soit 72 227,11€ TTC. Le Conseil Municipal retient cette offre.

Lot n°2 – Eclairage public

Huit entreprises ont répondu.

L'offre la mieux disante concerne celle de l'entreprise ERS MAINE avec un montant de 7 660,00€ HT soit 9 161,36€ TTC. Le Conseil Municipal retient cette offre.

Appel d'offre voirie en agglomération

L'appel d'offre concerne le parking des chartreux, la cour des logements Notre Dame, bordures bd de la gare et enrobé au carrefour des feux tricolores. Huit entreprises ont répondu à l'appel d'offre. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 27 avril. L'offre la mieux disante concerne celle de l'entreprise COLAS avec un montant de 23 621,60€ HT soit 28 251,43€ TTC. Le Conseil Municipal retient cette offre.

Règlementation des produits phytosanitaires

Pour satisfaire à la réglementation, le désherbage ne sera effectué que sur des endroits sécurisés. En conséquence, chacun devra procéder à un désherbage manuel, mécanique... en face de son habitation.

Diagnostic thermique salle polyvalente

Concernant le diagnostic thermique de la salle polyvalente, le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BLIN pour un montant de 2 500,00€ HT soit 2 900,00€ TTC.

Charte environnement

La municipalité avait fait une offre commune dans le cadre du projet de carrière : ce dossier étant clos la municipalité ne poursuit pas. Chacun à titre individuel pouvant participer à ces différentes actions.

Etat d'avancement des travaux

- Bâtiment de la gare : La charpente est en cours de réalisation. Une visite sur place est prévue pour les conseillers le 15 juin à 18h30.
- Lot de la Forêt : Les travaux vont démarrer fin juin
- Voirie agglomération : Les travaux commencent le 21 juin
- Enfouissement réseaux vieux bourg : Les travaux démarrent le 7 juin.

Location maison BROSSARD à la Maison de retraite

Le Conseil Municipal décide de louer la maison BROSSARD acquise par la Maison de retraite. Le prix du loyer mensuel est fixé à 200€. Mr LELIEGE est autorisé à signer le bail qui débutera le 1^{er} septembre 2010.

Maires Ruraux de France

Actuellement les collectivités locales sont représentées par deux associations :

- L'association des Maires de France
- L'association des Maires ruraux de France

L'association des Maires de France a tendance à vouloir des regroupements tout azimut et semble plus attentive aux grandes et moyennes collectivités.

Les collectivités plus modestes revendiquent leur droit à exister et se retrouvent plus facilement dans les orientations défendues par l'association des Maires Ruraux de France.

Tout en restant dans l'association des Maires de France, Monsieur le Maire propose une implication dans l'association des Maires Ruraux de France.

REUNION DU 8 JUILLET 2010

Jeux extérieurs

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CAMIF pour la fourniture et pose des jeux extérieurs pour un montant 16 498,27€ TTC. Diverses fournitures (gravier, géotextile et rondins de bois) pour un montant de 1900€ TTC.

Assainissement collectif (dans le zonage mais non raccordé)

Monsieur le Maire rappelle l'obligation de se raccorder pour les personnes figurant dans le zonage assainissement collectif validé par le Conseil Municipal le 26 mars 2004.

Toutes les personnes situées dans ce zonage sont redevables de la taxe d'assainissement.

REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2010

Maison 15 rue des carrouges : Lors d'une précédente réunion le Conseil Municipal prenait en location la maison 15 rue des carrouges. Le Conseil Municipal prévoit un aménagement afin d'installer le cabinet médical. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à établir un projet de réhabilitation avec la SARL LEBRAY.

Eclairage vieux bourg

Suite aux différentes offres reçues, il a été demandé aux 3 entreprises les mieux disantes une nouvelle offre. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise CEGELEC pour un montant de 25 279,80€ TTC.

Demande UNC lieu public

Monsieur le Maire lit le courrier l'UNC de St Denis d'Orques demandant qu'un lieu public porte le nom de Anciens d'Afrique du Nord afin de garder la mémoire pour les prochaines générations. Le Conseil Municipal propose le parking sous l'école.



Redevance pollution pour les agriculteurs

Monsieur le Maire lit le courrier de l'association des maires et adjoints de la Sarthe concernant la redevance pollution des agriculteurs. Les agriculteurs payent par un autre biais la redevance pollution, ainsi 2 choix s'offrent à eux : soit un nouveau branchement, soit un compteur divisionnaire afin d'identifier les usages domestiques des usages agricoles. Ils devront faire une demande écrite auprès de la mairie avant le 31 décembre 2010.

REUNION DU 4 OCTOBRE 2010

Bâtiment gare : Les travaux doivent être terminés fin octobre

Lotissement de la forêt : L'éclairage est réalisé. L'entreprise LOCHARD BEAUCE doit à nouveau intervenir semaine 42. Pour l'aménagement paysager, une réunion est prévue le 14 octobre à 17h30.

Aire de jeux : Terminé. Le règlement sera effectué suite au rapport de conformité.

Enfouissement de réseaux : Le planning est tenu

Les Travaux 2011 ont été évoqués



Vérification des permis de construire

Convention avec un organisme tiers pour vérifier la conformité des travaux suite à l'obtention d'un permis de construire. La proposition du cabinet MAÏORE pour 240€ HT est retenue.

Projet classe découverte classe CE et CM

Monsieur le Maire présente le projet de classe de mer pour 42 élèves de l'école pour un montant global de 7500€. Le Conseil Municipal décide de voir l'étude des autres financements mais dans tous les cas de limiter la participation montant à 2500€ maximum

Congrès des Maires

Mrs MARTIN, LELIEGE et LELOUP informent les sujets évoqués au Congrès des Maires du 02/10/2010.

Le jéroboam

Suite à la liquidation du bar « le jéroboam », le Conseil Municipal décide de faire une proposition d'achat de la licence IV pour 4000€.

Formations

Il a été diffusé la liste des formations organisées par l'Association des Maires et Adjointes.

REUNION DU 16 NOVEMBRE 2010

Tarif assainissement 2011 : Le Conseil Municipal décide de fixer le tarif d'assainissement à 1,10€/m³.

Tarif eau 2011

Le Conseil Municipal décide de conserver l'abonnement annuel soit 78,80 € et de fixer les tarifs de consommation d'eau comme suit :

<u>Consommation</u>	de 0 à 100 m ³	de 100 à 1000 m ³	+ de 1000 m ³	cause fuite
<u>Prix du m³</u>	0,98 €	0,86 €	0,72 €	0,42 €

Convention CANIROUTE

Le Conseil Municipal décide de reconduire la convention avec Caniroute pour le ramassage des chiens et chats du 01/01/2011 au 31/12/2011. La redevance est de 1,50€ TTC/habitants soit 1 222,50 € + frais d'intervention.

Exonération redevance pollution secteur agricole

L'exonération ne sera pas automatiquement appliquée, l'exploitant agricole doit en faire la demande en Mairie avant le 31 décembre.

Démarche : Un agent communal passera sur place pour déterminer l'emplacement du compteur supplémentaire puis vérifiera l'installation. Le Conseil Municipal décide d'appliquer le forfait de 30€ pour les 2 déplacements.

La pose d'un 2^{ème} compteur, pour distinguer la consommation de l'habitation et l'exploitation, n'engendrera pas de frais d'abonnement. Les frais sont à la charge du demandeur. Une convention sera signée en 2 exemplaires.

Demande de Mr EMERY

Monsieur le Maire fait part de l'entretien avec Mr EMERY qui effectue des recherches sur les avions tombé en 1943 sur la Commune (la Croyère, l'Émerillionnière). La mémoire des soldats américains et anglais pourrait être honorée au cours de l'été 2011. Une réflexion va être engagée avec l'UNC-AFN.

Levée du courrier

Mme Audrey VIOLLET, responsable local du tri, avait sollicité une rencontre. Dans un but de rationalisation, elle souhaitait avancer la levée du courrier à 12 heures. Face à notre refus, il a été convenu que la levée aurait lieu à 14h45.



Boucherie-Charcuterie

Jean-Luc et Mireille PAVARD ont obtenu la médaille d'Or avec félicitation du Jury au concours des Rillettes de Mamers.

Auberge de la Grande Charnie

Monica et Laurent TROUILLET, de l'Auberge de La Grande Charnie font leur entrée dans le Guide du « Gault et Millau » avec la distinction d'une toque.



Taxi St Fiacre

Avec l'acquisition d'un deuxième véhicule, Monsieur RAYMOND répond encore mieux aux attentes de tous. Il est conventionné par l'Assurance Maladie pour tous transports médicaux.



Les Agriculteurs

Composante importante de notre économie locale, plusieurs d'entre eux, dont Martial THUARD, président du Comice, ont été récompensés au Festival de la Viande et autres concours.



Garage LEGRAND

L'installation d'un système de distribution de carburants 24h/24h a sécurisé les Dyonisiens et les usagers de la RD 357.

L'Élagage

QUI EST RESPONSABLE ET QUI PAIE ?

Le propriétaire, public ou privé

L'élagage relève de la responsabilité du propriétaire :

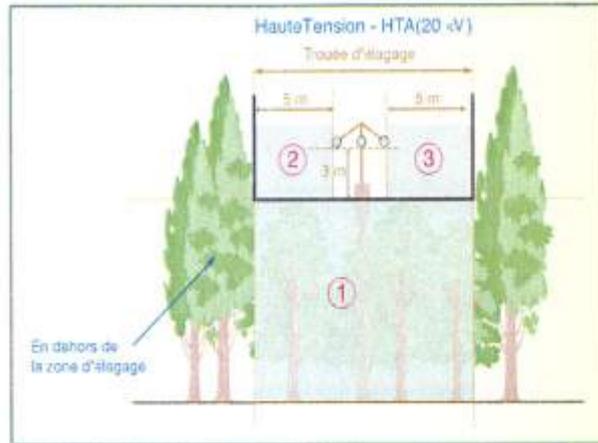
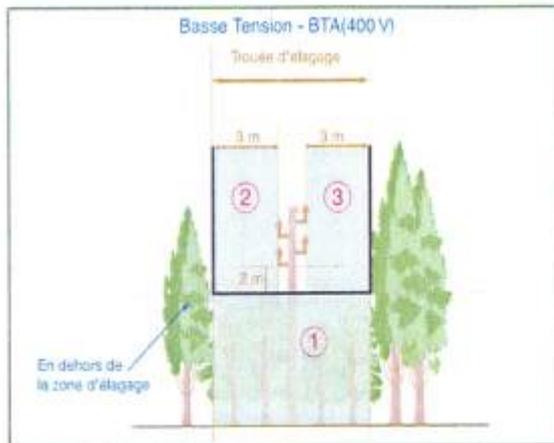
1. En domaine privé, si l'arbre déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique.
2. En domaine privé ou public, si le propriétaire, lors de la plantation de l'arbre, n'a pas respecté les distances réglementaires par rapport à une ligne (norme NF C 11-201).

Cet élagage est à la charge financière du propriétaire. Il est réalisé par ses soins ou par une entreprise agréée de son choix.

ERDF

En dehors des deux cas spécifiques traités ci-contre, pour toutes les lignes situées en domaine public ou privé, ERDF assure l'élagage des branches et prend les frais à sa charge.

LES ZONES D'ÉLAGAGE ET LES DISTANCES MINIMALES A RESPECTER



- **Trouée d'élagage** : couloir ou tranchée de déboisement réalisée à l'occasion de la construction de la ligne électrique. Il est formellement déconseillé de replanter des arbres dans une tranchée de déboisement.
- **Distance d'étagage** des arbres situés en zone 1 au-dessous de la ligne dans la trouée d'élagage :
3 m => sous une ligne haute tension (HTA 20 kV),
2 m => sous une ligne basse tension (BTA 400 V).
- **Distance d'élagage** des branches situées en zones 2 et 3, issues d'arbres dont les troncs sont plantés en dehors de la zone d'élagage :
5 m => par rapport à une ligne haute tension,
3 m => par rapport à une ligne basse tension.

ELAGUER SOI-MÊME OU FAIRE INTERVENIR UN PROFESSIONNEL ?

- Le propriétaire doit réaliser les travaux sous certaines conditions bien précises.
- Aucun travail d'élagage aux abords des lignes électriques ne pourra être entrepris par le propriétaire sans accord préalable d'ERDF.
- ERDF recommande de faire réaliser les travaux d'entretien lourds par des entreprises spécialisées.



Vos Démarches Administratives

Recensement militaire

Les jeunes Garçons et Filles doivent se faire recenser dans les 2 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire en se rendant à la Mairie avec le livret de famille.

Une attestation de recensement leur sera remise : cette attestation sera indispensable pour établir un dossier de candidature à un examen ou concours (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...)

Listes électorales

Les nouveaux habitants ou les personnes qui ne seraient pas inscrites sur la liste électorale peuvent s'inscrire à la Mairie aux heures d'ouverture **avant le 31 décembre 2010** : se munir d'une pièce d'identité.

Pièces demandées	A qui s'adresser ?	Pièces à fournir	Coût
Carte nationale d'identité : Délai 4 semaines	A la Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"> + 2 photos d'identité (identiques) + 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, TH, TF...) + Carte périmée ou 1 extrait de naissance (si 1^{ère} demande) 	GRATUIT (sauf si ancienne carte perdue ou volée, prévoir 1 timbre fiscal à 25€*)
Passeport : Délai 4 semaines	Mairie suivant liste (12 en Sarthe)	<ul style="list-style-type: none"> + 2 photos d'identité (identiques) + 1 justificatif de domicile (facture EDF, téléphone, TH, TF...) + Ancien passeport (si renouvellement) + Carte d'identité + 1 extrait de naissance (si 1^{ère} demande) 	Timbres Fiscaux (à titre indicatif peuvent changer) : <ul style="list-style-type: none"> + Adulte : 89 €* <ul style="list-style-type: none"> + Mineur : 45 €* <ul style="list-style-type: none"> A se procurer à la trésorerie ou bureau de tabac
Extrait d'acte de naissance ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de naissance	Indiquer sur demande écrite : nom, prénoms, date de naissance et noms et prénoms des parents Présenter la carte d'identité si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait d'acte de mariage ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de mariage	Indiquer sur demande écrite : noms, prénoms, date de mariage : présenter le livret de famille si vous êtes sur place	1 enveloppe timbrée pour le retour
Extrait d'acte de décès ou copie intégrale	A la Mairie du lieu de décès	Indiquer sur demande écrite ; noms, prénoms, date du décès	1 enveloppe timbrée pour le retour
Duplicata du Livret de Famille	A la Mairie du mariage ou du domicile	Imprimé à compléter à la Mairie	GRATUIT
Carte grise	A la Mairie ou à la Préfecture	<ul style="list-style-type: none"> + Carte grise + Certificat de cession + Justificatif de domicile + Pièce d'identité + Contrôle technique de - 6 mois pour les véhicules de + de 4 ans (la carte grise est envoyée en recommandée à votre domicile)	Barème suivant la puissance fiscale et l'année de 1 ^{ère} mise en circulation

*Tarif susceptible d'être modifié en cours d'année

3939 ALLÔ SERVICE PUBLIC

Demande de renseignements administratifs du lundi au vendredi de 8h à 19 h et le samedi de 9 h à 14 h.

Par internet sur le site : service-public.fr



URBANISME vous pouvez télécharger les formulaires sur : www.urbanisme.equipement.gouv.fr

Imprimé par nos soins